

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A330

Moteurs PRATT & WHITNEY PW 4164, 4168 et 4168A -
Vérins de verrouillage des inverseurs de poussée, mâts et attaches moteur (ATA 54, 71, 78)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèles -223, -321, -322 et -323 qui n'ont pas reçu toutes les modifications ou Bulletins Service (BS) AIRBUS INDUSTRIE suivants :

- Modification 46147 (BS A330-54-3016),
- Modification 46948 (BS A330-71-3012 R1) ou modification 49419 (BS A330-71-3015),
- Modification 46383 (BS A330-71-3009),
- Modification 47341 (BS A330-78-3011).

RAISONS :

Des tests supplémentaires réalisés par le motoriste PRATT & WHITNEY ont montré qu'en cas de rupture de pale de soufflante, les efforts induits dans le cas le plus critique pourraient entraîner une diminution de l'intégrité structurale du mât et/ou de la nacelle moteur et un risque potentiel de déploiement intempestif des inverseurs de poussée.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité (CN) introduit la modification 49419 (BS A330-71-3015) comme moyen équivalent de conformité au paragraphe 3.2.2 (remplacement des boulons de fixations des attaches arrière moteur).

Il est à noter que la CN 2001-607(B) exige le remplacement avant le 31 août 2002 des écrous de type MP159 (BS A330-71-3012 R1) par les écrous de nouvelle conception du BS A330-71-3015.

ACTIONS :

1. Inspections visuelles des pales de soufflante :

1.1. Au plus tard dans les 500 heures de fonctionnement moteur à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale, effectuer une inspection visuelle pour recherche de défauts de surface des pales de soufflante et effectuer la lubrification des surfaces d'appuis entre nageoires conformément aux instructions du BS PRATT & WHITNEY PW4G-100-72-149 du 31 octobre 1999.

1.2. Renouveler l'inspection ci-dessus à des intervalles n'excédant pas 500 heures de fonctionnement moteur.

.../...

2. Inspections ultrasoniques des fixations des pieds de pales de soufflante :

Avant accumulation de 5000 cycles depuis neuves ou dans les 500 cycles à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale, à la dernière de ces deux échéances atteinte, faire un contrôle par ultrasons des fixations des pieds de pales de soufflante conformément aux instructions du BS PRATT & WHITNEY PW4G-100-72-150 du 31 octobre 1999.

3. Modifications impératives :

Pour mettre fin aux inspections définies aux paragraphes 1 et 2 de cette CN, les modifications qui suivent sont rendues impératives sauf si déjà reçues en production ou appliquées en exploitation par Bulletins Service.

3.1. Au plus tard le 1^{er} mars 2001, remplacer les vérins de verrouillage des inverseurs de poussée (quatre par moteur), conformément aux instructions du BS AIRBUS INDUSTRIE A330-78-3011.

3.2. Avant accumulation de 8000 cycles depuis neuf ou au plus tard le 1^{er} août 2004 à la première de ces deux échéances atteinte :

3.2.1. Renforcer la structure primaire des mâts moteur conformément aux instructions du BS AIRBUS INDUSTRIE A330-54-3016.

3.2.2. Installer des boulons de fixations des attaches arrière moteur conformément aux instructions du BS AIRBUS INDUSTRIE A330-71-3012 R1 (boulons de type MP159) ou conformément aux instructions du BS AIRBUS INDUSTRIE A330-71-3015 (écrous de nouvelle conception).

Nota : La CN 2001-607(B) exige le remplacement avant le 31 août 2002 des écrous de type MP159 (BS A330-71-3012 R1) par les écrous de nouvelle conception du BS A330-71-3015.

3.2.3. Installer des boulons de fixations des attaches avant moteur conformément aux instructions du BS AIRBUS INDUSTRIE A330-71-3009.

REF. : Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW4G-100-72-149 du 31 octobre 1999
Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW4G-100-72-150 du 31 octobre 1999
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-54-3016
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-71-3009
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-71-3012 R1
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-78-3011
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-71-3015
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

La présente Révision 1 remplace la CN originale 2000-237-123(B) du 14/06/2000.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 24 JUIN 2000
Révision 1 : 22 DECEMBRE 2001